

Direction prévention – inspection Rive-Nord

« *En action pour la prévention* »

Prévenez le harcèlement et la violence en milieu de travail

Michèle Paquette, cheffe d'équipe et inspectrice
Suzelle Désilets, conseillère en prévention

LES FAITS SAILLANTS

MODERNISATION DU RÉGIME DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ DU TRAVAIL

- Depuis le 6 octobre 2021, la LSST intègre la notion d'intégrité **psychique**.
- Il est primordial de considérer notamment, les **risques de harcèlement** et de **violence** au même titre que les autres types de risques dans la démarche de prévention.

MODERNISATION DU RÉGIME DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ DU TRAVAIL

- Ajout d'une **obligation spécifique** de prendre les mesures pour assurer la protection des travailleurs exposés à de la violence, qu'elle soit physique ou psychologique dont la violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel.



- Les inspecteurs du secteur SST interviennent pour **soutenir les milieux de travail afin de prévenir et d'assurer la prise en charge** du harcèlement et de la violence, tel que prévu par la LSST.

OUTILS ET RÉFÉRENCES

Liens web utiles

- [Violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel Commission des normes de l'équité de la santé et de la sécurité du travail - CNESST \(gouv.qc.ca\)](#)
- [Ressources spécialisées en violence conjugale Commission des normes de l'équité de la santé et de la sécurité du travail - CNESST \(gouv.qc.ca\)](#)
- [Le harcèlement psychologique ou sexuel au travail Commission des normes de l'équité de la santé et de la sécurité du travail - CNESST \(gouv.qc.ca\)](#)
- [Formations sur la prise en charge de santé et sécurité dans votre milieu de travail | Commission des normes de l'équité de la santé et de la sécurité du travail - CNESST \(gouv.qc.ca\)](#)